

ARCHIVES

départementales et métropolitaines



PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

2019-2024



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON
la métropole

LE CONTEXTE

En 2014, à l'occasion de leur installation sur un nouveau site, les Archives départementales et métropolitaines ont élaboré un projet scientifique et culturel autour d'un objectif fondamental : **faire partager au plus grand nombre les richesses documentaires conservées**. Dans ce cadre, ont notamment été mis en place des expositions, des conférences, des ateliers méthodologiques, des partenariats avec les universités et les centres de recherche, une page Facebook et une collaboration avec Wikipédia. La période a aussi permis de mettre en place l'organisation instituée par la loi à la suite de la création de la Métropole de Lyon : un service unifié du Département et de la Métropole, rattaché au Département mais financé à 75 % par la Métropole. Enfin, l'importance du classement a été rappelée.

Le nouveau projet s'inscrit dans le cadre de la réflexion nationale sur la collecte des archives publiques, portée par le ministère de la Culture et illustré en particulier par le rapport remis en mars 2017 à la ministre de la Culture : « Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique ». Ce rapport préconise de délimiter le périmètre des archives à collecter de manière prioritaire - les « archives essentielles » ; il s'agit, principalement, d'identifier les documents qui permettent la continuité ou le rétablissement des droits et des obligations et dont la disparition aurait des conséquences particulièrement lourdes..

Cette réflexion s'inscrit également dans la perspective du **développement de l'administration électronique**. Évoquée depuis des années, elle est désormais une réalité, avec la dématérialisation croissante de très nombreuses procédures. Les archivistes doivent donc impérativement modifier leurs analyses et leurs pratiques.

LE FIL CONDUCTEUR

L'action des Archives départementales et métropolitaines doit répondre à deux objectifs :

- **Contribuer à l'écriture de la recherche fondamentale en histoire** grâce au recours aux documents originaux, seuls capables d'apporter de nouvelles informations et d'assurer ainsi le renouvellement des problématiques et des analyses : ce qui implique une conservation de qualité, une collecte discriminante et des classements pertinents ;
- **Restituer leur passé à tous les habitants du Département et de la Métropole** et contribuer ainsi en particulier au développement de l'esprit critique et des valeurs « citoyennes », ce qui implique des actions de valorisation à l'égard des différents publics.

AXE 1 : UNE COLLECTE CHOISIE ET NON SUBIE, POUR UNE INFORMATION HISTORIQUE DE QUALITÉ

La collecte désigne l'ensemble des activités concourant à l'enrichissement des fonds des archives départementales. Les Archives souhaitent développer **un programme volontaire de collecte** autour de deux priorités :

A- Les hommes et leur environnement

- **Les archives du domaine agricole et de l'environnement**, en particulier celles des organismes parapublics ou privés (syndicats de producteurs ? etc...), et des associations.
- **La collecte des archives communales** avec le dépôt systématique des archives anciennes des communes de moins de 2000 habitants, conformément à la législation, et la numérisation en parallèle des registres de délibérations ;
- **La collecte des archives notariales.**

Cette attention aux territoires rejoint pleinement la mission de la **conservation des antiquités et objets d'art**, qui veille à l'identification et à la préservation des objets mobiliers remarquables, pour une immense majorité propriété des communes.

B – Les fragilités individuelles

- **Les archives hospitalières** dont la collecte est intensifiée ;
- **L'aide sociale à l'enfance**, en y incluant les nombreux organismes et associations de statut privé qui interviennent dans ce secteur ;
- **Le logement social** où, de la même manière, les organismes publics et privés se partagent une activité relevant en première intention de la politique publique ;
- Les archives des **commissariats de police** et notamment les mains courantes ;
- Les archives des établissements relevant de **l'éducation prioritaire** dont la collecte sera menée au cours des prochaines années.

La période couverte par le présent projet sera également marquée par le début d'une **collecte organisée et massive de données électroniques** en provenance notamment du Conseil départemental, de la Métropole, de la Chambre régionale des comptes et des services de police. Deux objectifs s'imposent : la mise en place d'un système d'archivage électronique commun aux deux collectivités pour lesquelles le service unifié a compétence, et la capacité à conduire une politique volontariste de collecte.

En parallèle, le classement doit être poursuivi autour de quatre objectifs :

- Maîtriser le flux ;
- Poursuivre le classement des archives publiques de la période 1800-1940 (en particulier archives communales déposées et préfecture) ;
- Poursuivre la collecte et le classement des fonds d'origine privée ;
- Établir un inventaire définitif et si possible complet des documents figurés.

La conservation matérielle des fonds ainsi collectés et classés s'organise autour d'une meilleure connaissance de l'état matériel des fonds, d'une priorité des restaurations sur les documents les plus fragiles (pièces scellées, documents de grand format et documents figurés) et des marchés annuels de conditionnement, de restauration et de numérisation. Parallèlement sera mis en place **un programme pluri-annuel de ménage et dépoussiérage des magasins**.

AXE 2 : UN SERVICE PLUS OUVERT ET PLUS EFFICACE

Aujourd'hui, l'essentiel du lectorat est en ligne, sur le site Internet des Archives, avec **une moyenne de plus de 1000 connexions par jour** – y compris le dimanche et les jours fériés. C'est donc ce public qui doit, en priorité, disposer d'une information simple sur les fonds et les documents.

Mais les Archives doivent aussi **faire connaître leurs fonds à ceux qui n'en soupçonnent pas l'existence**.

Pour **toucher un public plus large**, les Archives souhaitent :

- Développer le site Internet ;
- Mener des actions hors les murs en allant au-devant du public, notamment scolaire, et en organisant une version itinérante de leurs expositions ;
- Diversifier les actions sur place ;
- Améliorer leur communication externe.

Pour **améliorer l'accueil et le confort des lecteurs et des visiteurs**, le wifi sera déployé dans les espaces publics, la présentation des instruments de recherche des nouvelles acquisitions de la bibliothèque et des périodiques sera améliorée.

Les instruments de recherche seront rendus plus accessibles grâce à la dématérialisation et à la rétroconversion des inventaires anciens.

Soucieuses de se placer **dans un état d'esprit de service** vis-à-vis du public, les Archives proposent notamment :

- **le libre accès aux registres des naissances de la ville de Lyon** de moins de 100 ans et de plus de 75 ans, versés par le tribunal de grande instance ;
- l'accueil, pendant toute la durée du présent projet, de **quelque 10 km.l. d'ouvrages de la Bibliothèque municipale de Lyon** qui effectue d'importants travaux dans ses magasins.

Le développement de l'action culturelle s'effectue autour :

- d'une exposition thématique annuelle
 - 2019 : *La Part Dieu*
 - 2020 : *Commerce et industrie : entre Lyon et l'Asie*
 - 2021 : *Hôpitaux et santé en Lyonnais et en Beaujolais*
 - 2022 : *Etre ensemble, les formes de sociabilité*
 - 2023 : *Cuisine et société*
- d'une exposition légère au printemps (**documents remarquables** collectés ou restaurés au cours de l'exercice précédent, **accueil d'une exposition** en partenariat) ;
- Du maintien de l'offre culturelle existante
 - 6 conférences par an autour d'un document ou un fonds ;
 - 10 projections par an de films de l'Institut national de l'audiovisuel ;
 - Les cours de paléographie et les séances d'aide à la recherche
 - La participation aux grands événements culturels : journées européennes du patrimoine, « Quais du Polar », nuit de la lecture.

AXE 3 : UN FONCTIONNEMENT MIEUX ADAPTÉ AUX OBJECTIFS

Afin de faciliter la fluidité et l'échange des informations au sein de l'équipe, pour apporter aux usagers le meilleur service, des **groupes de travail transversaux** seront créés sur certains projets :

- Comité éditorial de la page Facebook des Archives ;
- Collecte et classement des documents ;
- Comités pour les expositions ;
- Travail au sein de la salle de lecture.

Des **formations internes** régulières seront organisées, en systématisant les réunions « salle de lecture » déjà mises en place pour les présidents de salle : formations à la conservation préventive et à l'archivage électronique.

Enfin, l'ensemble de l'équipe participera sur 5 ans à **un projet transversal**, qui débouchera à l'automne 2023 sur une publication et une exposition autour des sources de la cuisine et de la gastronomie, avec des ateliers de recherche, des conférences et des ateliers éducatifs.

25 OBJECTIFS

Axe 1. Une collecte choisie et non subie

La collecte

- **Objectif n° 1.** Assurer le contrôle scientifique et technique
- **Objectif n° 2.** Poursuivre un programme volontaire de collecte
 - Les hommes et leur environnement
 - Les fragilités individuelles
- **Objectif n° 3.** Collecter les archives électroniques

Le classement

- **Objectif n° 4.** Maîtriser le flux
- **Objectif n° 5.** Poursuivre le classement des archives publiques de la période 1800-1940
- **Objectif n° 6.** Poursuivre le classement des fonds d'origine privée
- **Objectif n° 7.** Etablir un inventaire définitif et si possible complet des documents figurés

La conservation

- **Objectif n° 8.** Poursuivre la connaissance de l'état matériel des fonds.
- **Objectif n° 9.** Mettre l'accent sur les documents les plus fragiles.
- **Objectif n° 10.** Disposer d'un marché annuel de conditionnements.
- **Objectif n° 11.** Engager la réflexion sur les fonds spécifiques.
- **Objectif n° 12.** Améliorer les conditions de conservation dans les magasins.

Axe 2. Un service plus ouvert et plus efficace

Toucher un public plus large

- **Objectif n° 13.** Développer le site internet
- **Objectif n° 14.** Mener des actions hors les murs
- **Objectif n° 15.** Diversifier les actions in situ

Améliorer l'accueil et le confort des lecteurs

- **Objectif n° 16.** Améliorer l'accueil et le confort en salle
- **Objectif n° 17.** Rendre plus accessibles les instruments de recherche grâce à la dématérialisation
- **Objectif n° 18.** Maintenir des publications imprimées dans un souci de valorisation
- **Objectif n° 19.** Mieux sensibiliser le public à sa responsabilité sur les documents

Poursuivre et rendre plus efficace l'action culturelle

- **Objectif n° 20.** Organiser une exposition thématique annuelle
- **Objectif n° 21.** Proposer une exposition légère au printemps
- **Objectif n° 22.** Maintenir l'offre culturelle déjà existante

Axe 3. Un fonctionnement mieux adapté aux objectifs

- **Objectif n° 23.** Créer des groupes de travail transversaux sur certains projets
- **Objectif n° 24.** Renforcer la circulation de l'information entre les agents
- **Objectif n° 25.** Conduire sur 5 ans un projet transversal



Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon
34 rue General Mouton-Duvernét
69003 LYON
Standard : 04 72 35 35 00
www.archives.rhone.fr

